



ARRETE

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master**

1ère année

Mention Méthodes Informatiques Appliquées À La Gestion Des Entreprises - MIAE

Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAE) - Formation initiale

Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAE) - Formation en alternance

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master

1ère année

Mention Méthodes Informatiques Appliquées À La Gestion Des Entreprises - MIAE

Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAE) - Formation initiale

Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAE) - Formation en alternance

est composée comme suit :

- Julien ALIGON, Maître de Conférences
- Eric ANDONOFF, Maître de Conférences
- Alain BERRO, Maître de Conférences
- Laurent MARSAN, Maître de Conférences
- Franck RAVAT, Professeur des Universités
- Jean-Marc THEVENIN, Maître de Conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2024

Le Président de l'Université, Hugues KENFACK

